

## **Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal du 3 avril 2017**

Le trois avril deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne-Marie VIVIER-MERLE.

Présents : Anne-Marie VIVIER-MERLE, Jean-Robert LAGOUTTE, Patrick PIGNARD, Béatrice WESSE, Gilbert PERRIN, Didier MICHALLET, Chantal DEGOUTES, Didier DUMAS (arrivé à 20h09), Christelle DAMARIN, Benoît CHADUIRON

Excusé : Didier FILET (pouvoir donné à Christelle DAMARIN), Marie-Thérèse DANIEL (pouvoir donné à Jean-Robert LAGOUTTE)

Absents : Marie-Laure PINET, Grégory BEAUVAIS, Cyrille ROZIER

Secrétaire de séance : Benoît CHADUIRON

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

Le compte-rendu de la réunion en date du 6 mars 2017, dont un exemplaire a été adressé par voie dématérialisée à chaque Conseiller Municipal, est approuvé à l'unanimité.

### **DÉCISION DU MAIRE**

Aucune décision n'a été prise depuis la dernière séance.

### **PRÉSENTATION DES ANALYSES DES CONSOMMATIONS D'ENERGIES ET D'EAU DE LA COMMUNE PAR LE SYDER**

La présentation est faite par Monsieur Côme GEROUDET à l'aide d'un diaporama.

Arrivée à 20h09 de Monsieur Didier DUMAS

### **DELIBERATIONS**

• **Vœu de soutien au « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » de l'AMF**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité décide de soutenir le manifeste de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité destiné aux candidats de l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains.

• **Convention avec la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien pour des interventions pendant les temps d'activité périscolaire**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité la convention à intervenir avec la COR pour des interventions de la COR dans le cadre des temps d'activité périscolaire.

• **Institution de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, décide à l'unanimité l'institution sur le territoire de la commune de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

• **Adoption du compte administratif 2016**

En l'absence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, par vote à main levée, adopte à l'unanimité le compte administratif 2016.

### **• Approbation du compte de gestion 2016**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016, le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité le compte de gestion tenu par le trésorier, sans aucune observation ni remarque.

### **• Affectation des résultats 2016 au 1068 dans le Budget Primitif 2017**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à un avis favorable à l'affectation de la somme de 100 000,00 € de l'excédent de fonctionnement (article 002) à l'article 1068 de la section d'investissement recettes. L'excédent de fonctionnement 2016 est de 185 860,78 €.

### **• Vote du Budget Primitif 2017**

Monsieur PIGNARD, adjoint au maire, donne les propositions de budget pour 2017 (la section de fonctionnement s'équilibre à 559 450,78 € et celle d'investissement à 1 415 431,91 €). Dans le cadre du vote de budget, des subventions sont accordées comme suit :

- ADMR-aide aux familles : 200 €
- ADMR-personnes âgées : 120 €
- Amicale boule : 200 €
- APEL : 50,47 €
- Association immobilière paroissiale : 100 €
- Amicale des classes en 7 des Olmes : 200 €
- Club Soleil d'Automne : 100 €
- Comité des fêtes : 500 €
- Entraide tararienne : 225 €
- La Farand'Olmes : 1 600 €
- Les Enfants du Mékong : 200 €
- Sou des écoles des Olmes : 149,53 €

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, adopte à la majorité le budget primitif 2017.

### **• Vote des taux des taxes communales –MI 1259 pour 2017**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, décide à l'unanimité de reconduire les taux fixés l'année précédente (taxe d'habitation : 10,18 %, taxe foncière (bâti) : 13,39 %, taxe foncière (non bâti) : 28,44 %).

### **• Fixation du montant des aides accordées aux écoles en 2017**

Il est proposé de fixer le montant des aides suivantes :

- pour les fournitures scolaires : à 53 € par enfant pour les deux écoles y compris les enfants extérieurs.
- pour les classes de découverte : à 5 € par jour et par enfant limité à 18 jours pour les enfants scolarisés et domiciliés dans la commune.
- pour les associations SOU DES ECOLES (Ecole Publique) et APEL (Ecole Sainte Eva) : à 10 € par enfant qui sont domiciliés dans la commune.
- pour l'achat de papier de l'école publique : à 405 €.
- pour le fonctionnement de l'école maternelle Sainte Eva : à 3280 €.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable sur le montant des aides à accorder.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### **Rappel de la convention ASF liée au remembrement de l'aménagement foncier agricole et forestier de l'A89**

Le Département va assister la commune dans le cadre de cette opération.

### **Information sur les chemins ruraux**

Dans le cadre du remembrement, il est rappelé qu'une délibération pour la création d'un chemin avait été prise par le conseil puis qu'elle a été retirée, car ce chemin n'avait pas été inscrit à l'enquête publique. Un recours avait été déposé. Il était dit que le chemin était

communal et que la commune devait se positionner. Une rencontre avec des juristes s'est déroulée. Il faut vérifier l'acte de propriété et demander une recherche cadastrale.

#### Information sur le choix du maître d'œuvre pour l'aménagement du cœur de village

Sur les seize offres reçues, six étaient intéressantes. Les critères de jugement des offres étaient la valeur technique (50 %), le prix (40 %) et la valeur du développement durable (10 %). Il est précisé que l'ouverture des plis s'est réalisée avec l'aide de la COR et du CAUE.

#### Présentation du projet tennis-basket

Sur les terrains de tennis-basket, il est obligatoire de faire de l'habitation par rapport au PLU. SEMCODA a fait une offre au prix des Domaines. Le projet est de six maisons avec un accès par les HLM pour du logement locatif. Un accès piéton se ferait par le lotissement des Sources. Au prochain conseil, le projet pourra être validé pour un dépôt de demande de permis en fin d'année.

#### Réflexion sur la nouvelle commune

La réflexion continue avec les communes de Saint-Forgeux, Pontcharra-sur-Turdine, Dareizé et Saint-Loup. Une réunion a eu lieu à Pontcharra-sur-Turdine le mois dernier afin de faire un état des lieux. L'AMF devrait apporter son aide sur la méthodologie pour cette éventuelle mise en œuvre.

La séance est levée à 22 h 50.